

VILLE A VILLE

Questions liées aux mutuelles communales

QUESTION INITIALE :

« Nous avons connaissance que plusieurs villes ont réfléchi et certaines expérimenté la mise en place de mutuelle communale / intercommunale. Nous sommes actuellement en réflexion sur ce type de démarche et souhaitons pouvoir échanger avec des villes qui ont été associées ou qui ont porté la mise en place d'une mutuelle communale (territoire : ville ou agglomération ? portage par la ville, le CCAS ou une association ? démarche ? exemple de questionnaire auprès des habitants ? accompagnement par un consultant ? premier bilan de ces expérimentations ? coût pour la ville ?) merci d'avance pour vos réponses ! Equipe de la Direction Santé Publique Ville de Valence. »

Les réponses sont à adresser à Emeline Drevetton, Coordinatrice Pôle Promotion Santé, à l'adresse Emeline.drevetton@mairie-valence.fr, en mettant en copie secretariat@villes-sante.com

REPONSES DES VILLES-SANTE

Amiens

L'UNCASS a travaillé sur ce sujet et pris position.

[Consulter le site de L'UNCASS](#)

Contact : Annie Verrier, Adjointe déléguée à la Santé, dépendance et affaires sociales, a.verrier@amiens-metropole.com

Besançon

« Nous avons connaissance que plusieurs villes ont réfléchi et certaines expérimenté la mise en place de mutuelle communale / intercommunale. Nous sommes actuellement en réflexion sur ce type de démarche et souhaitons pouvoir échanger avec des villes qui ont été associées ou qui ont porté la mise en place d'une mutuelle communale :

Territoire : ville ou agglomération ? Sur le territoire de la ville, zone de compétence du CCAS

Portage par la ville, le CCAS ou une association ? Démarche engagée par le CCAS en raison de l'antériorité de son action en faveur de la santé solidarité, de l'existence d'un fonds urgence santé (aides facultatives) et la volonté de coupler le dispositif avec la lutte contre le non-recours aux droits et services de santé notamment.

Le CCAS a conclu une convention de partenariat avec une association d'usagers, afin de ne pas porter les négociations et le projet en direct, d'être en conformité avec les directives de l'AMF et de l'UNCCAS, permettant de ne laisser à la charge du CCAS que la communication autour du dispositif.

Démarche ? Exemple de questionnaire auprès des habitants ? non pas de questionnaires mais travail avec l'ODENORE sur le non-recours, la CPAM et la situation des usagers du CCAS.

Accompagnement par un consultant ? Non mais recensement des différentes expériences menées en France et mise à plat de leurs avantages / inconvénients au vu de la commande politique.

Premier bilan de ces expérimentations ? 2^e campagne réalisée de septembre à décembre : difficulté à toucher le public démutualisé (environ 20% du public rencontré), difficulté à faire adhérer à un contrat de mutuelle car engagement financier sur 1 an, choix offert parmi 11 formules mais pas de contrat low cost souhaité (reste à charge trop élevé entravant la réalisation des soins), question de la cible, environ 700 rdv sur 2 ans pour une ville de 120 000 habitants et a priori 6 000 démutualisés, ouverture aux agents des 3 collectivités car inexistence d'un contrat collectif.

Coût pour la ville ? Coût de la communication, pour nous campagne Decaux, radio et presse plus le temps de mobilisation des travailleurs sociaux ».

Contact : Anne Catherine SCHWEITZER-ROCKLIN, Chef de service Projet et Partenariat - CCAS de Besançon, ac.schweitzer@besancon.fr

Bourg-en-Bresse

Le CCAS de Bourg-en-Bresse a mis en place récemment une mutuelle communale.

Contact : Karine THEVENARD, Responsable du Service Action Sociale, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale, thevenardk2@bourgenbresse.fr

Caen

« Vous pouvez consulter ci-dessous, le dispositif qui vient d'être mis en place par la ville de Caen »

[Présentation Ma Commune Ma Santé - Caen](#)

Contact : Kévin Pouessel, Directeur adjoint – chef du service Prévention sanitaire, Direction Santé Risques Salubrité, k.pouessel@caen.fr

Dunkerque

« L'interpellation d'une ville du Réseau est toujours intéressante.

La ville de Grande Synthe depuis 2014, puis la Communauté Urbaine de Dunkerque depuis 2016 ont une charte de partenariat avec une mutuelle régionale choisie après appel à projet sur un certain nombre de critères et d'engagements.

Nous n'avons pas de texte écrit permettant de répondre à toutes vos questions mais je vous propose de le faire par un contact téléphonique où je vous présenterai tous les éléments de la démarche et de son résultat ».

Contact : Monique BONIN, Adjointe au Maire de Dunkerque en charge de la politique locale de santé, Vice-Présidente de la CUD en charge de la politique territoriale de santé, monique.bonin@ville-dunkerque.fr - 03 28 26 26 57

La Roche-sur-Yon

« La Ville de La Roche-sur-Yon a effectivement pensé à un projet de mutuelle communale lors du début de mandat. Dans ce cadre, nous nous étions rapprochés des propositions faites par 2.A.H et M.I.I.I.R, ainsi que Ma commune, Ma santé.

Après analyse de ces propositions, nous avons considéré que le risque juridique était trop élevé et n'avons alors pas souhaité y souscrire.

De plus, au vu de la généralisation de la complémentaire santé obligatoire pour tous les employeurs en 2016, nous avons fait le choix de modifier cette action. Nous proposons depuis 1 an et demi, une aide au paiement de la mutuelle. Cette aide est sur barème et portée par le CCAS dans le cadre des aides facultatives. Pour pouvoir en bénéficier, il faut auparavant avoir sollicité les aides légales et extra-légales des Caisses de sécurité sociale.

Si besoin je peux vous envoyer le détail de cette aide financière ».

Contact : Carline Messenger, Coordinatrice Santé, Mission Santé Publique, Direction Action Sociale, Santé, Solidarité, carline.messenger@larochesuryon.fr

Lieusaint

« Nous avons passé une convention de partenariat avec ACTIOM (www.macommunemasante.org), association de courtiers en assurances qui met en concurrence des mutuelles chaque année sur un cahier des charges identiques à tous, ce qui permet une bonne comparaison tarifs/prestations.

Les complémentaires santé qui signent avec Actiom, proposent ensuite une offre réservée aux habitants des communes ayant signé cette convention de partenariat avec Actiom.

Les tarifs sont attractifs car négociés. Il n'y a pas de délai de carence, pas de questionnaire de santé et le tiers payant (maintenant obligatoire).

Une fois que l'habitant a souscrit à une mutuelle, il devient un adhérent comme un autre : la commune n'est pas intermédiaire entre l'adhérent et l'organisme mutualiste, il n'y a aucun "échange d'argent" ni de contrat "marchand" ville/Actiom, juste la convention de partenariat autorisant Actiom à tenir une permanence d'information (pas de souscription) en mairie une fois par mois.

Vous pouvez consulter ci-dessous un exemple d'offres, avec tarifs et prestations (il y en a entre 4 et 5 chaque année, avec plusieurs options).

[Offre LMDB](#)

[Offre MIC](#)

[Offre ACTIOM](#)

D'autres communes (CCAS, en fait car les communes ne peuvent juridiquement pas se positionner sur la santé) ont fait des choix différents : cahier des charges et appel à projet, avec signature de contrat CCAS/mutuelle, sur une grille de tarifs et prestations. Les habitants payent tout ou partie au CCAS qui reverse à l'organisme.

Apparemment, ce système rencontre des aléas (fortes augmentations les années suivant la 1ère année, ou augmentation forte chez les seniors, 1er public très demandeur, grosse gestion administrative);

Action répond bien aux besoins de la population. Pour l'instant nous n'avons aucun retour négatif.

Nous attendons un bilan pour une année pleine d'exercice en février afin de mesurer l'impact de cette mesure »

Contact : Pascale Olliviero - p.olliviero@ville-lieusaint.fr

Metz

« La ville de Metz n'a pas mis en place de mutuelle communale, mais je vous fais part d'un projet si rapprochant qui pourrait vous inspirer.

Le CCAS de la ville a mis en place un service téléphonique "Metz Mutuelle Santé", qui recherche et négocie gratuitement pour tout habitant Messin une complémentaire santé adaptée à ses besoins, quel que soit son âge, sa situation et sans questionnaire de santé.

[Consulter le flyer de communication](#)

Contact : Gaëlle POLLIEN, Directrice adjointe du CCAS de Metz - 03 87 35 57 91.

Villeurbanne

« Nous avons été sollicités début 2016 par l'association ACIS (association Citoyenne d'Initiative Solidaire) qui existait déjà dans des villes voisines et qui souhaitait s'implanter à Villeurbanne. L'association a donc tenu une permanence sur l'année scolaire 2016-2017 mais n'a pas souhaité la renouveler faute de fréquentation (a priori car nous n'avons eu que très peu de nouvelles).

[Consulter la présentation de l'ACIS](#)

Contact : Magali Descours, Directrice de la vie associative, Direction de la vie associative et des centres sociaux, magali.descours@mairie-villeurbanne.fr